



39H et RTT dans l'hôtellerie

Par **arwen0104**, le **15/12/2012** à **08:53**

Bonjour,

Je travaille dans un hôtel depuis plusieurs années et un nouvel employé vient de me poser une question qui met le doute sur notre temps de travail.

Nous sommes à 39h/semaines et n'avons pas de RTT.....sauf: Etant donné que nous faisons 8h/jours, nous récupérons 1 journée tous les 2 mois (car +4h/mois). Mais si l'on compte le nombre de jours où nous sommes censés travailler tous les mois: $169/88 = 21.12$ jour, or certains mois nous faisons 23 jours, en 2013, nous aurons 2 mois de 20 jours, 3 de 21, 3 de 22 et 4 de 23. $21 \text{ jours} \times 12 \text{ mois} = 252$, et là nous travaillons 261 jours dans l'année... Ne sommes nous pas censés récupérer ce temps de travail?

merci d'avance pour vos réponses car ça me paraît tellement gros que j'ai du mal à croire que l'on ait pu nous avoir à ce point!

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **16:28**

Bonjour

Je vous invite à consulter gratuitement sur le site de Légifrance votre convention collective dont le n° de Brochure est 3292 (Hôtels, Cafés, Restaurants) pour connaître vos droits concernant les RTT.